

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour une police qui reflète la diversité de la population
vaudoise et actrice dans la lutte contre les discriminations**

1. PRÉAMBULE

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, aux personnes représentant l'administration et au déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par le Président-rapporteur, Monsieur le Député Éric Sonnay.

La minorité de la commission est composée de Mmes Carine Carvalho, Nathalie Jaccard, Alice Genoud (rapporteuse de minorité) et MM. Julien Eggenberger et Jean Tschopp.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ

La minorité de la commission désire qu'un rapport sur les questions d'égalité au sein de la police et dans ses actions envers la population soit rédigé.

Si des explications claires ont été données de la part de la Conseillère d'État et si des éléments ont déjà été mis en place pour favoriser notamment le travail des femmes dans la police cantonale, la minorité reste convaincue qu'il est important que ce postulat soit renvoyé au Conseil d'État pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est nécessaire d'affirmer l'importance de cette politique d'égalité, notamment à la police, ce qu'un rapport sur le sujet pourrait permettre de faire au Conseil d'État. La question de l'intégration des femmes et des LGBITQ+ dans la police est un objet de préoccupation pour une part croissante de la population vaudoise et il est important que le Conseil d'État ait une réponse forte sur le sujet et communique sur les mesures prises et à prendre pour arriver à des objectifs ambitieux et chiffrés. Il faut rappeler que les femmes ne représentent que 15% de l'effectif en uniforme, 30% dans la police de sûreté et 30% dans les services centraux.

Deuxièmement, au vu des explications de la Conseillère d'État et des délais de traitement du Grand Conseil, c'est le moment idéal pour pouvoir proposer un bilan. Des mesures sont aujourd'hui mises en place, d'ici 2-3 ans cela sera le moment parfait pour effectuer un bilan de ces dernières et envisager d'autres pistes si elles n'ont pas les résultats escomptés.

Troisièmement, si la commission a reçu beaucoup d'informations sur les questions d'égalité hommes-femmes au sein de la police, beaucoup moins d'éléments ont été donnés sur les mesures prises pour favoriser un lieu de travail non discriminant notamment à l'égard de l'orientation affective et/ou sexuelle, de l'identité de genre, de la couleur de peau ou d'autres signes distinctifs, mais aussi sur prévention du harcèlement sexuel ou des discriminations raciales ou liées au genre. Peu d'éléments ont été donnés aussi sur la formation continue des policières et policiers et l'intégration de ces questions. Le rapport pourrait aussi inclure ces questions et ainsi offrir une vision large des mesures prises au sein de la police.

3. CONCLUSION

Au vu de l'importance de la thématique et des conclusions intéressantes qui pourraient ressortir d'un bilan sur projets de la police concernant la discrimination, la minorité de la commission propose la prise en considération partielle de ce postulat, et son renvoi au Conseil d'État.

Lausanne, le 7 février 2021.

La rapportrice de minorité :
(Signé) Alice Genoud